

**PROCÈS-VERBAL**

Séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 27 juin 2019 à 19h à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

**Présences :**

Les conseillers Mme Aline Trudel, MM. Michel Proulx, Louis Thauvette et Marcel Guérin, sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche

**Sont absents :**

Les conseillers, MM Serge Clément et Bernard Daoust

**Sont également présents :**

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance et Mme Chantal Primeau, adjointe administrative à la direction générale et greffe

***Certificat de signification***

*Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire atteste la réception de l'avis requis par l'article 156 du Code municipal par tous les membres du Conseil.*

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

**2019-06-283 Adoption de l'ordre du jour**

*Les points suivants sont retirés de l'ordre du jour :*

*3.3 Groupe Arbo-Ressources Inc.: offre de service pour le contrôle de la berce du Caucase et la formation sur les plantes envahissantes*

*6.1.2 Octroi du contrat pour la fourniture et l'installation de bandes permanentes avec un éclairage intégré pour patinoire extérieure*

*7.1 Legault Trudeau Arpenteurs-géomètres : mandat pour travaux d'arpentage sur le lot de grève face au 1223, chemin du Fleuve*

Il est proposé par Aline Trudel  
Appuyé par Louis Thauvette  
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié de la séance extraordinaire du 27 juin 2019 comme suit:

**Moment de réflexion**

**1. Ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 juin 2019

## **2. Règlements**

- 2.1 Adoption du règlement numéro 383-3-2019 modifiant le règlement numéro 383-2015 et ses amendements déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats
- 2.2 Adoption du règlement numéro 382-3-2019 modifiant le règlement numéro 382-2015 et ses amendements décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires administratifs
- 2.3 Adoption du règlement numéro 375-9-2019 (RMH 330) modifiant le règlement numéro 375-2014 et ses amendements relatif au stationnement afin de modifier les voies publiques où le stationnement est interdit
- 2.4 Adoption du règlement numéro 425-2-2019 modifiant le règlement numéro 425-2018 et ses amendements relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité afin de modifier la tarification des formations de premiers répondants

## **3. Urbanisme**

- 3.1 Demandes de dérogations mineures
  - 3.1.1 1256, rue Blanche (lot 3 157 738) - taux d'implantation et marge avant secondaire
  - 3.1.2 1017, chemin du Fleuve (lot 5 632 163) - alignement de construction et pourcentage de la superficie de la façade à l'alignement de construction
- 3.2 Plan d'implantation d'intégration architecturale : 1017, chemin du Fleuve (lot 5 632 163) - construction – version 6
- 3.3 Groupe Arbo-Ressources Inc.: offre de service pour le contrôle de la berce du Caucase et la formation sur les plantes envahissantes (POINT RETIRÉ)

## **4. Affaires administratives**

- 4.1 Commission des transports du Québec : désignation d'un signataire dans le cadre de la demande de permis pour le transport maritime de passagers

## **5. Ressources humaines**

- 5.1 Embauche de Mme Louise Audet à titre de commis comptable en remplacement de congé de maternité

## **6. Loisirs, culture et vie communautaire**

- 6.1 Patinoire extérieure au Parc des Colibris
  - 6.1.1 Octroi du contrat pour la construction d'une dalle de béton armée pour une patinoire extérieure
  - 6.1.2 Octroi du contrat pour la fourniture et l'installation de bandes permanentes avec un éclairage intégré pour patinoire extérieure (POINT RETIRÉ)

## **7. Ressources matérielles et immobilières**

- 7.1 Legault Trudeau Arpenteurs-géomètres : mandat pour travaux d'arpentage sur le lot de grève face au 1223, chemin du Fleuve (POINT RETIRÉ)

**Période de questions sur les points à l'ordre du jour uniquement**

**Parole au Conseil**

## Levée de la séance ordinaire

### 2019-06-284 **Adoption du règlement numéro 383-3-2019 modifiant le règlement numéro 383-2015 et ses amendements déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats**

ATTENDU QUE l'article 212.1 du Code municipal permet au Conseil, par règlement, d'ajouter des pouvoirs et obligations au directeur général de la Municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire modifier le règlement numéro 383-2015 et ses amendements afin de tenir compte de la réaffectation d'employés et de modifier les autorisations de dépenses;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 11 juin 2019 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère, Aline Trudel;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 11 juin 2019;

Il est proposé par Michel Proulx  
Appuyé par Marcel Guérin  
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :  
***Règlement numéro 383-3-2019 modifiant le règlement numéro 383-2015 et ses amendements déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats***

QUE le texte du règlement numéro 383-3-2019 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**Adopté à l'unanimité**

### 2019-06-285 **Adoption du règlement numéro 382-3-2019 modifiant le règlement numéro 382-2015 et ses amendements décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires administratifs**

ATTENDU QUE le règlement numéro 382-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires a été adopté le 10 mars 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 382-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires administratifs et de délégation de dépenses afin de tenir compte de la réaffectation d'employés et des autorisations de dépenses;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 11 juin 2019 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, Serge Clément;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 11 juin 2019;

Il est proposé par Marcel Guérin  
Appuyé par Michel Proulx  
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :  
***Règlement numéro 382-3-2019 modifiant le règlement numéro 382-2015 et ses amendements décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires administratifs***

QUE le texte du règlement numéro 382-3-2019 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**Adopté à l'unanimité**

**2019-06-286 Adoption du règlement numéro 375-9-2019 (RMH 330) modifiant le règlement numéro 375-2014 et ses amendements relatif au stationnement afin de modifier les voies publiques où le stationnement est interdit**

ATTENDU QUE les municipalités locales ont le pouvoir d'adopter des règlements relatifs au stationnement;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour certaines voies publiques où le stationnement est interdit;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 11 juin 2019 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, Serge Clément;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 11 juin 2019;

Il est proposé par Louis Thauvette  
Appuyé par Michel Proulx  
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :  
***Règlement numéro 375-9-2019 modifiant le règlement numéro 375-2014 et ses amendements (RMH 330) relatif au stationnement afin de modifier les voies publiques où le stationnement est interdit***

**Adopté à l'unanimité**

**2019-06-287 Adoption du règlement numéro 425-2-2019 modifiant le règlement numéro 425-2018 et ses amendements relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité afin de modifier la tarification des formations de premiers répondants**

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres, en vertu du *Code municipal*, a le pouvoir de réglementer pour tarifier les services municipaux qu'elle dispense;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajuster la tarification pour les formations de premiers répondants suite à l'adoption de la Politique de travail des formateurs de premiers répondants;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 11 juin 2019 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère, Aline Trudel;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

Il est proposé par Aline Trudel  
Appuyé par Louis Thauvette  
Et résolu

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :  
***Règlement numéro 425-2-2019 modifiant le règlement numéro 425-2018 et ses amendements sur la tarification des biens et services de la Municipalité afin de modifier la tarification des formations de premiers répondants***

**Adopté à l'unanimité**

**2019-06-288 Demande de dérogations mineures  
1256, rue Blanche (lot 3 157 738) - taux d'implantation et marge avant secondaire**

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre l'agrandissement d'un bâtiment unifamilial isolé d'un étage avec l'ajout d'un garage attenant d'une superficie de 32 mètres carrés avec un taux d'implantation de 24% et avec une marge avant secondaire de 2,95 mètre alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit un taux d'implantation maximal de 20% et une marge avant secondaire de 6 mètres ;

ATTENDU la demande de Mme Sarah Lessard en date du 6 mai 2019;

ATTENDU le plan de localisation produit par M. Benoît Rolland, arpenteur géomètre, daté du 3 mai 2019 portant la minute 19886 et le numéro de dossier R25236-1-1;

ATTENDU les besoins des propriétaires;

ATTENDU l'espace disponible et la présence d'arbres matures;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé unanimement l'acceptation de la demande de la dérogation mineure lors de sa rencontre du 15 mai 2019;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 12 juin 2019;

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est proposé par Michel Proulx  
Appuyé par Marcel Guérin  
Et résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure visée par la demande déposée le 6 mai 2019 pour le 1256, rue Blanche - taux d'implantation et marge avant secondaire.

**Adopté à l'unanimité**

**2019-06-289**

**Demande de dérogations mineures**

***1017, chemin du Fleuve (lot 5 632 163) - alignement de construction et pourcentage de la superficie de la façade à l'alignement de construction***

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'une habitation unifamiliale avec un alignement de construction de 7 mètres avec 51,1% de la superficie façade à l'alignement de la construction alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit un alignement de construction de 4,23 mètres avec 60% de la superficie façade à l'alignement de construction.

ATTENDU la demande de M. Michel Forget en date du 11 juin 2019;

ATTENDU la nouvelle servitude requise pour la conduite existante;

ATTENDU la trame existante;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé unanimement l'acceptation de la demande lors de sa rencontre du 18 juin 2019;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 12 juin 2019;

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est proposé par Marcel Guérin  
Appuyé par Michel Proulx  
Et résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure visée par la demande déposée le 11 juin 2019 pour le 1017, chemin du Fleuve - alignement de construction et pourcentage de la superficie de la façade à l'alignement de construction.

**Adopté à l'unanimité**

**2019-06-290 Plan d'implantation d'intégration architecturale : 1017, chemin du Fleuve (lot 5 632 163) - construction – version 6**

ATTENDU la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le CCU a recommandé l'acceptation du PIIA lors de sa séance du 18 juin 2019;

ATTENU QUE les élus ont pris connaissance de l'esquisse déposée avant la présente séance du Conseil;

Il est proposé par Louis Thauvette  
Appuyé par Marcel Guérin  
Et résolu

D'ACCEPTER le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), tel que déposé, pour la propriété suivante :

ADRESSES	NATURE DES DEMANDES	DÉCISION CCU
1017, chemin du Fleuve – lot 5 632 163	Construction version 6	Acceptée

**Adopté à l'unanimité**

**2019-06-291 Commission des transports du Québec : désignation d'un signataire dans le cadre de la demande de permis pour le transport maritime de passagers**

ATTENDU la nécessité de désigner un signataire afin de compléter la demande de permis maritime auprès de la Commission des transports du Québec;

Il est proposé par Aline Trudel  
Appuyé par Marcel Guérin  
Et résolu

DE DÉSIGNER M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de signataire dans le cadre de la demande de permis pour transport maritime de passagers;

QU'un chèque au montant de 284 \$ soit émis pour la délivrance du permis maritime.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2019-06-292    Embauche de Mme Louise Audet à titre de commis comptable en remplacement de congé de maternité**

ATTENDU le départ imminent de Mme Carolanne Desjardins-Larocque pour son congé de maternité;

ATTENDU la pertinence de combler le poste vacant ;

ATTENDU l'appel de candidatures en date du 15 mai 2019;

ATTENDU les entrevues effectuées les 7 et 17 juin dernier ;

ATTENDU la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par     Aline Trudel  
Appuyé par             Michel Proulx  
Et résolu

D'EMBAUCHER Mme Louise Audet à titre de commis comptable pour la période de remplacement du congé de maternité de Mme Carolanne Desjardins-Larocque, et ce selon les conditions de travail énoncées à la convention collective des employés de bureau présentement en vigueur ;

QUE l'embauche est conditionnelle à un examen médical pré-embauche satisfaisant et effective au 2 juillet 2019.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-06-293

**Patinoire extérieure au Parc des Colibris**

***Octroi du contrat pour la construction d'une dalle de béton armée pour une patinoire extérieure***

*Projet numéro 2016-800-05*

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la construction d'une dalle de béton armée pour une patinoire extérieure au Parc des Colibris en date du 12 juin dernier;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 27 juin dernier dont les résultats sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	PRIX (TAXES EN SUS)
Installation Jeux-Tec Inc.	83 360.80\$
Constructions Valrive inc.	99 681.80\$
Environnement Routier NRJ Inc .	132 579\$
Construction Arcade	132 800\$

ATTENDU QUE la soumission du plus bas soumissionnaire est conforme;

ATTENDU l'estimation établie conformément à l'article 961.2 du Code municipal du Québec;

Il est proposé par     Marcel Guérin  
Appuyé par             Aline Trudel  
Et résolu

D'OCTROYER le contrat de construction d'une dalle de béton armée pour une patinoire extérieure au Parc des Colibris à Installation Jeux-Tec Inc. au coût de 83 360.80\$ (taxes en sus).

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**Période de questions allouée aux personnes présentes**

*Début de la période : aucun citoyen dans la salle*

*Fin de la période de questions : aucun citoyen dans la salle*

**Parole au Conseil**

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

**2019-06-294 Levée de la séance extraordinaire**

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Michel Proulx  
Appuyé par Marcel Guérin  
Et résolu

QUE la présente séance extraordinaire soit levée à 19h34.

**Adopté à l'unanimité**

Raymond Larouche  
Maire

Jimmy Poulin  
Secrétaire-trésorier

*Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées dans le dossier municipal approprié sous la cote 105.120*